

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026

Présidents : Manu TURQUIA

Présents : Manu TURQUIA, Mathieu KOPERA, Jean-Marie KLEIN, Christine BERNARD, Sophie CASAGRANDE, Luc GUERDER, Emmanuelle SEDKI, Mickael JEACKEL, Christine DELEMOS, Lucie TOUSSAINT, Sylvie RODRIGUEZ, Nelly VITALI, Eric MINERVA, Régis KIEFFER, André GLAUDE, Carole HIRTZ, Fabien WINGLERT

Procuration : Martial ROMANJUK à Manu TURQUIA

Absent : Céline NADE

04/2026 Installation du conseil municipal et élection du Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, les vingt-deux mars, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 MARS 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Manu TURQUIA, Mathieu KOPERA, Jean-Marie KLEIN, Christine BERNARD, Sophie CASAGRANDE, Luc GUERDER, Emmanuelle SEDKI, Mickael JEACKEL, Christine DELEMOS, Lucie TOUSSAINT, Sylvie RODRIGUEZ, Nelly VITALI, Eric MINERVA, Régis KIEFFER, André GLAUDE, Carole HIRTZ, Fabien WINGLERT

Membres absents :

Céline NADE

La séance a été ouverte sous la présidence de *Mr Manu TURQUIA*, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

Mathieu KOPERA, Sophie CASAGRANDE, Luc GUERDER, Emmanuelle SEDKI, Régis KIEFFER, Nelly VITALI, André GLAUDE, Sylvie RODRIGUEZ, Jean-Marie KLEIN, Christine DELEMOS, Mickaël JAECKEL, Lucie TOUSSAINT, Eric MINERVA, Carole HIRTZ, Fabien WINGERT, Christine BERNARD, Manu TURQUIA, Céline NADE, Martial ROMANJUK.

Christine BERNARD, doyenne d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Lucie TOUSSAINT et pour assesseurs Sylvie RODRIGUEZ et Christine DELEMOS

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, en application des articles L.2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Mr Mathieu KOPERA est candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	18
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	18
- majorité absolue :	10

A obtenu :

- *Mr Mathieu KOPERA* : 18 voix

Mr Mathieu KOPERA ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Mr Mathieu KOPERA a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

05/2026 - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-1 et L.2122-2 ;

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur le nombre d'Adjointes au Maire à élire et explique que les différents projets en cours et tous ceux proposés au cours de la campagne nécessitent un investissement en temps et en personne très important.

Il est par conséquent demandé au Conseil Municipal d'élire 5 Adjointes, conformément à l'article L 2122-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et par 18 voix pour, décide la création de 5 postes d'adjoints.

06/2026 - ELECTIONS DES ADJOINTS

Le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La liste candidate est la suivante :

- | | |
|----------------------------|-------------------|
| - 1 ^{er} adjoint | André GLAUDE |
| - 2 ^{ème} adjoint | Sophie CASAGRANDE |
| - 3 ^{ème} adjoint | Luc GUERDER |
| - 4 ^{ème} adjoint | Emmanuelle SEDKI |
| - 5 ^{ème} adjoint | Jean-Marie KLEIN |

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins : | 18 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 0 |
| - suffrages exprimés : | 18 |
| - majorité absolue : | 10 |

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par André GLAUDE

Le Maire
Mathieu KOPERA

